

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**

**307**

**DB39**

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

6212-09-002

# L'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière au Québec

## Gouvernance et cadre réglementaire

Responsabilités du ministère des Ressources naturelles

Le 8 avril 2014

**Ressources  
naturelles**

**Québec** 

# Plan de la présentation

- Mission, rôles et responsabilités du ministère des Ressources naturelles (MRN)
- Cadre légal
- Permis de recherche
- Travaux et permis connexes
- Bail d'exploitation
- Suivi et contrôle

# Mission du MRN

Assurer la gouvernance des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et encadrer ce secteur d'activité pour qu'il se développe selon les plus hauts standards de qualité en intégrant les dimensions sociale, environnementale et économique.

# Rôles et responsabilités du MRN

- Délivre les droits relatifs aux hydrocarbures et les permis connexes
- Assure le respect des cadres législatifs et réglementaires applicables
- Assure le suivi et le contrôle des activités
- Soutien la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier

# Cadre légal

## MRN

- Loi sur les mines et le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains
- Loi limitant les activités pétrolières et gazières
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

## MDDEFP

- Loi sur la qualité de l'environnement
- Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

## CPTAQ

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

# Le permis de recherche

1. Droit de rechercher le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains
2. Valable pour une période initiale de 5 ans
3. Renouvelable pour 5 autres années, à raison d'une année à la fois
4. Droits annuels à acquitter
5. Travaux minimums obligatoires
6. Rapports statutaires obligatoires

# Le permis de recherche

- Modifications récentes au processus d'octroi (processus de vente aux enchères)
- Réserve à l'État (gel de l'émission de nouveaux permis de recherche sur la totalité du territoire québécois le temps de mettre en place les mécanismes nécessaires).
- Loi limitant les activités pétrolières et gazières (depuis juin 2011)

# Processus général d'émission

- Permis ou autorisation nécessaires auprès du MRN
- Le titulaire doit également faire l'acquisition d'autres autorisations

Par exemple :

- auprès de la Commission de protection du territoire agricole, si les travaux s'effectuent sur un territoire agricole;
- auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs lorsque les travaux s'effectuent en milieu humide, dans le shale ou consistent en des opérations de fracturation (certificat d'autorisation).



# Les travaux - études géophysiques

1. Nécessite l'obtention d'un permis de levé géophysique
2. Conformités territoriales à respecter
3. Conformités techniques à respecter
4. Obligations statutaires à respecter

# Les travaux - études géophysiques

- Conditions de délivrance du permis :
  - Description du projet : le territoire visé, la nature et les objectifs du projet ainsi que l'échéancier
- Aspects territoriaux et techniques à respecter :
  - Localisation des travaux (distances séparatrices)
  - Limite quant aux charges explosives
- Obligations statutaires relatives au permis :
  - Rapport hebdomadaire durant les travaux
  - Rapport d'acquisition (1 an après la date de fin des travaux)

# Les travaux - forage

1. Nécessite l'obtention d'un permis de forage
2. Conformités territoriales à respecter
3. Conformités administratives à respecter
4. Conformités techniques à respecter
5. Obligations statutaires à respecter

# Les travaux - forage

- Conditions de délivrance du permis :
  - Programme de forage, de tubage et de cimentation signé par un ingénieur, garantie d'exécution, assurance responsabilité
- Conformités territoriales à respecter :
  - Distances séparatrices
- Conformités administratives à respecter :
  - Assurance responsabilité en vigueur
  - Garantie d'exécution en vigueur

# Les travaux - forage

- Conformités techniques à respecter :
  - Chronologie des étapes
  - Profondeur de mise en place des tubages
  - Cimentation
  - Essais de pression
  - Système anti-éruption
  - Avenants au programme de forage, au besoin
  - Sécurisation du site
- Obligations statutaires :
  - Rapport hebdomadaire durant les travaux
  - Rapport de fin de forage (1 an après la date de fin des travaux)
  - Résultats d'analyse

# Les travaux - complétion

1. Nécessite l'obtention d'un permis de complétion
2. Conformités administratives à respecter
3. Conformités techniques à respecter
4. Obligations statutaires à respecter

# Les travaux - complétion

- Conditions de délivrance du permis :
  - Programme de complétion, de perforation, de stimulation et d'évaluation signé par un ingénieur
- Conformités administratives à respecter :
  - Assurance responsabilité en vigueur
  - Garantie d'exécution en vigueur

# Les travaux - complétion

- Conformités techniques à respecter :
  - Chronologie des étapes
  - Mise en place d'un tube de production
  - Présence d'une tête de puits
  - Respect des pressions
  - Avenants
  - Sécurisation du site
- Obligations statutaires :
  - Avis d'exécution des travaux d'entretien



# Les travaux - fermeture

1. Nécessite l'obtention d'une autorisation de fermeture du puits<sup>(1)</sup>
2. Conformités administratives à respecter
3. Conformités techniques à respecter
4. Obligations statutaires

(1) : Sous réserve que les conditions de délivrance soient satisfaites, les droits acquittés et après consultation du MDDEFP.

# Les travaux - fermeture

- Conditions de délivrance de l'autorisation :
  - Programme de fermeture temporaire ou définitive signé par un ingénieur permettant de satisfaire aux conditions de fermeture d'un puits fixées par règlement, consultation du MDDEFP.
- Conformités administratives à respecter :
  - Assurance responsabilité en vigueur jusqu'à la fin des travaux de fermeture définitive.
  - Garantie d'exécution en vigueur jusqu'à la fin des travaux de fermeture définitive.

# Les travaux - fermeture

- Conformités techniques à respecter :
  - Chronologie des étapes
  - Fermeture temporaire réalisée selon le RPGNRS
  - Fermeture définitive réalisée selon le RPGNRS
  - Absence d'écoulement des liquides et gaz hors du puits
  - Sécurisation du site
  - Remise en état du site
- Obligations statutaires :
  - Rapport d'inspection annuel quand un puits est fermé temporairement
  - Inscription au bureau de la publicité des droits d'une déclaration faisant état de l'existence et de la localisation du puits fermé définitivement
  - Suivi post-fermeture définitive

# Le bail d'exploitation

1. Droit d'exploiter le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains
2. Sur la base d'une demande d'un titulaire de permis de recherche ou par adjudication
3. Valable pour une période initiale de 20 ans
4. Renouvelable pour 10 autres années au plus 3 fois
5. Loyer annuel à acquitter
6. Redevances à verser
7. Rapports statutaires obligatoires

# Le bail d'exploitation

- Conditions de délivrance du bail :
  - Démonstration que le gisement ou que le réservoir souterrain est économiquement exploitable, programme de développement et d'aménagement du gisement, estimation de la réserve recouvrable
- Conformités administratives à respecter :
  - Assurance responsabilité en vigueur pour les puits en production
  - Garantie d'exécution en vigueur pour les puits en production
  - Paiement d'une redevance

# Le bail d'exploitation

- Conformités techniques à respecter :
  - Programme de développement du gisement
  - Programme d'aménagement du gisement
  - Maintenir les équipements en état de produire
  - Mesurer les pressions statiques
  - Avenants
  - Sécurisation du site
  
- Obligations statutaires :
  - Rapport mensuel de production
  - Rapport annuel de production

# Suivi et contrôle

- À la demande de permis :
  - Analyse de la recevabilité
  - Analyse des aspects administratifs
  - Analyse des aspects territoriaux si applicable
  - Analyse des aspects d'ingénierie et/ou des aspects géologiques
- Au moment des travaux :
  - Suivi des exigences réglementaires (obligations)
  - Inspections sur le site (étapes clés, plaintes, ad-hoc)
- Après les travaux :
  - Suivi des exigences réglementaires (obligations)
  - Inspections sur le site (de suivi, plaintes, ad-hoc)

---

**Fin de la présentation**